



Bulletin de liaison

EDITO

Chers adhérents,

Voici le nouveau bulletin d'information de notre association Oreille et Vie où vous trouverez les dernières manifestations pour lesquelles nous nous sommes engagés. Être présent dans les commissions et manifestations, c'est être reconnu pour le travail mené depuis des années par Oreille et Vie en matière d'information sur tout ce qui touche à la surdité : information, conseil, soutien et accompagnement dans les démarches administratives, mais également sensibilisation des élus aux difficultés des malentendants ou devenus sourds dans leur vie professionnelle, sociale, culturelle... C'est avec ces actions que nous pourrons, je l'espère, vivre notre citoyenneté dans l'avenir, et c'est pour cela que nous devons continuer nos efforts pour la pérennité de l'association.

Dans cet objectif, Jeanne et moi-même avons rencontré le 23 mai dernier, le député Gwendal Rouillard pour lui présenter Oreille et Vie et lui demander un soutien financier par le biais de la réserve parlementaire. Il s'est montré très attentif à notre cause et un second rendez-vous aura lieu début septembre, date à laquelle il doit statuer sur les subventions qui seront accordées au secteur associatif. Mais pour cela, il faut d'abord travailler en amont et préparer cette rencontre pour lui présenter un budget prévisionnel 2016 finalisé avec des projets chiffrés. Vous comprenez donc qu'il faut déjà se mettre au travail et j'en appelle à toutes les bonnes volontés qui souhaitent des projets pour l'association Oreille et Vie. Vous pouvez me soumettre vos idées, voire travailler avec moi une demie journée pour faire émerger les projets, je reste à la disposition de chacun d'entre vous, n'hésitez pas à vous manifester via le mail de l'association.

Une petite touche finale pour cet éditto avec une anecdote télévisée qui sert la cause des malentendants : le vendredi 15 mai, lors de l'émission « Koh lanta », une candidate nommée Isabelle a été éliminée. Cette personne est malentendante depuis la naissance et elle a expliqué ses difficultés à s'intégrer dans son équipe d'aventuriers car elle ne comprenait pas tous les échanges. Parfois elle prenait un mot au vol et tentait de s'insérer dans une conversation mais elle soulignait que le handicap auditif est un handicap qui isole, qui freine l'appartenance à un groupe qui ne connaît pas les difficultés d'un malentendant. Espérons que ce témoignage, vu par des millions de téléspectateurs, contribuera à la réflexion et à la prise de conscience de ceux qui ne sont pas concernés par ce handicap.

La période estivale approche et je vous souhaite de très bonnes vacances d'été avec peut-être le plaisir de vous rencontrer au Festival Interceltique de Lorient où je participerai, avec d'autres adhérents, au niveau de l'équipe accessibilité. N'oubliez pas également le forum handicap du 13 juin à Vannes et notre journée randonnée du 14 juin à Brech.

A bientôt donc...

Nelly SEBTI
Présidente

SURDITE ET PARCOURS PROFESSIONNEL

Echos de la conférence organisée par Oreille et Vie le 28 mars au Palais des Arts à Vannes. Une seconde partie sera publiée dans le prochain bulletin.

La présidente, Nelly SEBTI, accueille les participants.

Je veux tout d'abord excuser l'absence de Monsieur François Goulard : il devait être présent et n'a pas pu se libérer. Il en est de même de Monsieur David Robo, maire de Vannes, représenté par Madame Le Quintrec ici présente.

Je remercie le maire de Vannes pour la mise à disposition gratuite de cette salle.

Nous commençons cette conférence par l'exposé de Jeanne GUIGO. Suivront la synthèse de l'enquête faite près des adhérents d'Oreille et Vie et la parole sera donnée à trois personnes en situation professionnelle. Ensuite nous donnerons la parole à Monsieur VILLENEUVE directeur de Cap Emploi et à Madame BASTARD qui représente l'assurance maladie. Le médecin du travail qui devait être là n'a pas pu se libérer.

Enseignements de 3 enquêtes *par Jeanne GUIGO*

Trois enquêtes récentes apportent des enseignements sur la situation des personnes en situation de surdité. Elles sont venues combler un vide : on ne trouvait quasiment aucune étude sur cette population, et notamment la population des devenus malentendants ou sourds, en dehors des résultats de l'enquête HID (Handicap-Invalidité-Dépendance) de 1999, parus en 2007.

2

En août 2014 la DREES, Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, a publié une « étude quantitative sur le handicap auditif à partir de l'enquête Handicap Santé » de 2008. J'y ai relevé quelques données.

Sur les 5,4 millions de personnes ayant une limitation auditive moyenne à totale, 1,7 millions sont âgés de 20 à 59 ans. Ce n'est pas qu'une affaire de vieux ! Et il faudrait y ajouter les personnes présentant une surdité légère : nous savons que nombre d'entre elles disent être gênées pour leur travail.

Le taux d'emploi (en 2008) de ces personnes est de 71,2 % contre 74,2 % dans la population générale : une différence faible. Mais le taux d'activité des personnes ayant une limitation fonctionnelle auditive grave descend à 69,2 % et celui des personnes ayant une limitation fonctionnelle très grave à totale n'est plus que 49,8 %. Comme le nombre de ces personnes est de l'ordre de 360 000, leur faible taux d'emploi a peu d'influence sur celui de l'ensemble des déficients auditifs, mais cela ne doit pas gommer la réalité vécue par ces personnes.

Il faut noter une amélioration de l'emploi des déficients auditifs par rapport à la situation révélée par l'enquête de 1999 : on est passé de 67 % à 71,2 %.

Il faut aussi se pencher sur la qualité de vie dans la vie professionnelle. Deux enquêtes apportent des informations à ce niveau, l'enquête « Souffrance psychique des sourds et malentendants » faite en 2009 par l'UNISDA, l'Union Nationale pour l'Insertion Professionnelle des Déficiants Auditifs, et celle réalisée en 2011-2012 par l'INPES, l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé. Les réponses à ces deux enquêtes étaient libres (pas d'échantillonnage) mais les résultats en sont malgré tout significatifs.

La première a révélé l'importance de la souffrance psychologique chez les déficients auditifs, notamment chez les 25-55 ans et les devenus sourds. La seconde a confirmé et nuancé ce résultat. Voici ce qu'en a dit la

rapporteuse, Mme Audrey SITBON lors du forum du Bucodes SurdiFrance le 27 septembre 2014. Les citations sont extraites du numéro 16 de 6 Millions de Malentendants.

« *La détresse psychologique touche presque une personne sur deux contre une sur sept dans l'ensemble de la population* ».

« *Ce qui frappe c'est que, quelle que soit la situation des personnes du point de vue de l'audition et de la situation socio-économique, le niveau de souffrance psychique est plus élevé qu'en population générale. Il le reste quel que soit l'âge même si la situation tend à s'améliorer légèrement pour les plus de 65 ans* ».



Un tiers de la population active se trouvant en situation de détresse psychologique l'attribue au travail, contre 5 % dans la population générale. 10 % des actifs ont pensé à se suicider dans les 12 mois précédant l'enquête en raison de leur situation professionnelle (contre 1 % en général). Un mal être déclaré plus souvent par ceux qui ont le plus de difficultés à entendre. Il est lié aux difficultés de compréhension des collègues de travail, à la moindre participation aux décisions, au bruit (ce dernier est largement partagé dans la population).

Cependant 18 % déclarent bénéficier de conditions plus favorables.

L'enquête Handicap Santé donne des précisions sur les handicaps associés. En particulier 18 % des personnes ayant des limitations fonctionnelles auditives déclarent des limitations « psychiques, intellectuelles ou mentales » contre 8 % dans l'ensemble de la population. Il faut cependant regretter que ces 3 limitations soient regroupées et noter que les résultats sont basés sur les réponses à des questions portant des plusieurs difficultés parmi lesquelles on peut relever certaines que connaissent les déficients auditifs :

- apprendre de nouveaux savoirs ou savoir-faire : cela peut s'expliquer avec une surdité tout simplement parce qu'on n'entend pas ;
- comprendre les autres : c'est notre grand problème ;
- se faire comprendre : pour certains la voix est altérée ;
- se concentrer, mémoriser : on se concentre pour comprendre, et on y dépense tant d'énergie qu'on arrive à perdre le fil du discours.

Ces données et observations demanderaient à être approfondies et affinées, mais elles ont le mérite de fournir des outils pouvant aider à mieux comprendre les déficients auditifs, notamment au niveau de leur parcours professionnel.

Synthèse de l'enquête menée auprès des adhérents d'Oreille et Vie en février 2015

Présenté par Nelly SEBTI

En amont de cette conférence nous avons adressé un questionnaire à l'ensemble de nos adhérents. 15 % y ont répondu dont une majorité d'adhérents en activité.

Les personnes ayant répondu à cette enquête représentent tous les stades de la surdité (moyenne, sévère, profonde). Elles sont porteuses de prothèses auditives, d'implants cochléaires ou d'implant du tronc cérébral (1). Certaines ont un handicap associé (déficience visuelle, problème d'équilibre).

Voici les tableaux résumant les réponses.

Situation administrative et accès à l'emploi	OUI	NON
Nombre de personnes bénéficiaires de la RQTH	63.50 %	36.50 %
Nombre de personnes titulaires de la carte d'invalidité	54.50 %	45.50 %
Avez-vous dû changer d'emploi en raison de votre handicap ?	28.50 %	71.50 %
Avez-vous perçu une prime à l'embauche en raison de votre handicap ?	25.00 %	75,00 %

L'environnement professionnel	OUI	NON
Etes-vous en contact avec un public dans votre univers professionnel ?	62.50 %	37.50 %
Votre milieu professionnel est-il bruyant ?	87.50 %	12.50 %
Votre poste de travail est-il adapté à votre handicap ?	67.50 %	42.50 %
Vos relations avec votre supérieur hiérarchique sont-elles bonnes ?	67.00 %	33.00 %
Vos relations avec vos collègues de travail sont-elles bonnes ?	45.00 %	54.00 %
Parvenez-vous à suivre les réunions ?	57.00 %	43.00 %
Avez-vous eu une promotion professionnelle ?	37.50 %	62.50 %
Ressentez-vous de la souffrance psychique en raison de votre handicap ?	78.00 %	22.00 %

Les réponses aux questions ouvertes.

Quels organismes sont intervenus dans l'aménagement du poste de travail ?

- « **OETH** : double vitrage sur vitre du bureau, téléphones fixes et portables avec boucle magnétique et réception en Bluetooth, kit de son avec micros pour les réunions et colloques
- « **Médecin du travail et Cap emploi**

Quels organismes sont intervenus pour financer les prothèses auditives ?

- « MDA, Mutuelle
- « AGEFIPH
- « FIPHFT
- « Aide du Conseil Général, mutuelle, refus de la MDA car perte auditive insuffisante

Quelle est la qualité des relations avec votre supérieur hiérarchique et la direction ?

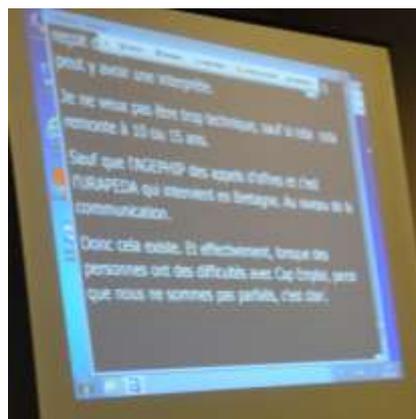
- « Il a mieux perçu mes difficultés dans les relations de travail au quotidien, particulièrement au téléphone et en réunion et la fatigue qui en découle.
- « Le handicap influence beaucoup les relations avec mon supérieur. Amélioration depuis mon implantation.
- « Il connaissait mon handicap mais c'était un sujet tabou »
- « N'influence pas nos relations

Quelle est la qualité des relations avec vos collègues de travail ?

- « J'ai subi des moqueries dans le passé, les relations dans les temps informels sont compliqués car l'isolement est là lorsqu'on ne peut pas communiquer malgré la bonne volonté de certains collègues.
- « Les relations avec les collègues n'étaient pas bonnes avant l'implantation. J'étais très isolée. Du mieux depuis l'implantation.
- « Comme je travaillais dans un milieu bruyant, les gens parlaient plus fort pour que je comprenne.
- « Ils étaient compréhensif mais pendant les repas ou en réunion je ne pouvais pas entendre.
- « Aux pauses la voix est plus basse. Je fais répéter et ça va.
- « Je me sens isolé par moments et il y a des moqueries de certains. Il est difficile de distinguer relations de travail et informelles.
- « J'étais plus ou moins isolée et j'ai eu l'impression que mon handicap auditif n'était pas bien compris de la plupart de mes collègues.

Avez-vous ressenti de la souffrance psychique dans le parcours professionnel ?

- « Régulièrement dans les moments où je ne peux m'intégrer dans un groupe du fait de mes problèmes d'audition.
- « Jusqu'ici j'ai ressenti beaucoup de souffrance car j'étais très isolée et pas tenue informée de quoi que ce soit. Indifférence totale et incompréhension.
- « Dans le passé souffrance légère, incompréhension.
- « Surtout à cause de la perte d'emploi.



Chacun peut suivre à l'écran

Quelles autres remarques souhaitez-vous partager ?

- « Tout changement de contexte professionnel est anxiogène car il faut prendre de nouveaux repères : nouveaux interlocuteurs, sonorité des pièces, des bureaux. Le handicap reprend alors toute sa place.
- « Quand on se présente pour un emploi, éviter de dire son handicap au début. Il faut faire ses preuves dans le monde du travail.
- « Très peu de suivi par Cap emploi. Selon eux une personne malentendante ne peut être accompagnée d'une aide car nous devons nous débrouiller seul.

Quelles questions souhaitez-vous poser aux intervenants à la conférence ?

- « savent-ils quels sont les outils pour l'accessibilité (boucles magnétiques, supports écrits voire transcription) ? Les amphis récents sont-ils équipés en boucle magnétique ?
- « Peuvent-ils m'aider ?
- « Une formation est-elle prévue pour montrer au personnel de Cap Emploi comment parler à un malentendant qui ne parle pas en LSF mais a seulement la lecture labiale ?

Les témoignages

Le témoignage d'Elodie

Ce témoignage a été lu par Dominique CARRER, maman d'Elodie, celle-ci étant souffrante.

Je suis devenue sourde à 15 ans pendant mon année en 4ème mais j'ai continué ma scolarisation normalement au collège.

Après le collège j'ai fait un BEPA élevage canin et félin à Guilliers en apprentissage. Pendant ces deux années j'ai travaillé dans un élevage canin à Ergué Gabéric en alternance. J'étais suivi par l'AGEFIPH qui venait régulièrement voir si tout allait bien. J'ai voulu faire un bac pro mais malheureusement j'ai dû être réopérée et quand je suis revenue je n'avais plus de maître d'apprentissage et à 20 ans on ne vous prend plus en apprentissage car trop cher à payer et comme je ne pouvais répondre au téléphone on me disait non. Par la suite j'ai fait un diplôme de toiletteur à Mortagne au Perche. Une personne m'assistait pendant les cours pour prendre les notes car le professeur se fichait que je suive ou pas. J'ai obtenu mon diplôme mais il n'y a pas beaucoup de débouchés dans ce domaine à part monter son entreprise.

Je me suis tournée vers la mission locale pour qu'il m'aide à trouver un emploi. Au début, j'ai eu beaucoup de rendez-vous avec la personne. Puis passés les papiers ou j'expliquais mon projet elle m'a redirigée vers

une personne de Quimper pour faire les démarches pour une aide financières mais je n'ai eu aucun contact avec cette personne.

J'ai voulu faire une formation pour me perfectionner mais on me l'a refusée car j'avais déjà mon diplôme et selon eux ça ne me servira à rien. On m'a dit de faire des stages. J'ai fait le tour des toiletteurs dans un rayon de 50 km. Sur une cinquantaine une seule a acceptée de me prendre en stage. J'ai fait mes 10 jours à son salon car je ne peux en faire plus. Cette personne aurait voulu m'embaucher mais elle ne peut pas payer un salaire ni les charges salariales qui vont avec .Elle m'a donc proposée de faire plus de temps en stage là-bas mais je ne peux pas malheureusement.

On m'a donc dit de chercher d'autres stages. J'ai demandé si je pouvais avoir une aide financière pour payer le carburant : on me l'a refusée car je touche l'AAH et selon eux je peux me débrouiller avec pour le payer.

Depuis la fin mon apprentissage j'étais suivie par Cap Emploi. En 5 ans j'ai eu 2 rendez-vous avec la personne. Lors du 1er rendez-vous elle m'a dit que je ne pouvais être accompagnée par une personne car je devais me débrouiller seule. Une personne sourde n'a pas le droit de venir accompagnée d'un interprète au sein de Cap Emploi ? alors que la personne ne fait ni l'effort de parler lentement ni d'articuler ni même d'écrire; Cette personne m'a envoyé un email pour me dire que je ne serais plus suivie par Cap Emploi et juste pour me dire" je vous souhaite bon courage dans vos démarches" alors qu'il me restait 3 semaines chez eux et quelle aurait pu m'aider en ce laps de temps.

6

Aujourd'hui je ne suis suivie par aucun organisme ; tout le monde me laisse tomber. Une personne m'é propose plus de stage, me propose même un emploi c'est une chance inespérée pour moi mais je ne peux pas faire plus de stages dans son salon et elle ne peut m'embaucher sans aides.

Je ne sais pas ce que l'avenir me réserve au niveau travail. Mais j'espère qu'il sera meilleur qu'aujourd'hui et qu'on me donnera les chances nécessaires pour réussir dans la vie.

Le témoignage de Chantale

J'ai 50 ans et je travaille depuis presque 33 ans.

Après avoir quitté le lycée en juillet 1982, j'ai travaillé 4 mois en saisonnière dans une conserverie de poisson. A cette époque, je présentais une surdité comprise entre -10 et - 30 décibels de chaque côté, surdité qui a débuté à la fin du collège (3ème) vers l'âge de 16 ans. Je n'étais pas appareillée à mon entrée dans le monde du travail et donc j'ai eu rapidement droit à des moqueries et autres réflexions au quotidien sur ma malentendance. Début 1983 j'ai occupé un emploi d'ouvrière en CDI dans une usine agroalimentaire, la société qui m'emploie toujours actuellement : c'était difficile mais j'étais jeune et insouciante aussi je ne faisais pas grand cas à mon entourage professionnel...

Deux ans plus tard, mon audition s'est malheureusement dégradée, passant sous le seuil des - 50 décibels, vu que je me trouvais en permanence dans le bruit des machines. De plus j'ai dû faire face à de nombreux changements par rapport au poste de travail et aussi à l'incompréhension grandissante de mes collègues de l'époque. J'avais droit à des réflexions du genre " je ne veux pas te parler car tu ne comprends/n'entend rien à ce qu'on te dit... et puis tu parles fort donc tu n'es pas intéressante ". Ou bien encore : " Elle entend quand elle veut bien ". C'est à partir de ce moment-là que j'ai été appareillée avec des petits intra-auriculaires.

J'ai réussi quand même à me faire quelques ami(es) et surtout une personne qui a travaillé jusqu'en 1990 avec moi : nous étions toujours ensemble au filetage du poisson et elle savait comment me parler (lecture labiale) pour se faire comprendre en toute discrétion des autres. Quand elle est partie, je me suis retrouvée seule parmi les autres. J'avais un contact facile avec les collègues mais j'étais totalement incomprise dans mon handicap. Je cite : " Maintenant que tu as des prothèses auditives, tu ne dois plus faire répéter les autres et tu dois tout comprendre ce que l'on te dit " Ou encore : " Quand tu ne comprends pas, tu ne nous dit pas donc on ne sait pas si tu as suivi ou pas... " ; mais quand je disais que je n'avais pas compris on me répondait : " On peut pas être à tes petits soins" !!! ...

Lors des pauses pendant le temps de travail, je ne pouvais pas me mêler aux conversations et je n'étais pas informée non plus des consignes importantes qui étaient données oralement pour différentes choses. Inutile de préciser qu'il y avait des réunions du personnel avec la direction et que je ne suivais rien et là encore pas de personne bienveillante pour me dire en gros ce qui avait été dit.

Pendant toutes ces années ça été pour moi la descente aux enfers car mon audition ne s'est jamais stabilisée et j'étais isolée au milieu des collègues : j'ai fini par ne plus chercher à écouter ou comprendre ce qui se passait autour de moi.



Stéphane et Chantale après leur exposé

Fin 2004, j'ai pris l'initiative de demander un reclassement professionnel au sein de l'entreprise car mon audition était descendue à - 90 décibels environ et j'avais aussi d'autres problème de santé, mais c'est la surdité qui a motivée ma demande, relayée par le médecin du travail. Il fallait à tout prix me retirer du poste de travail dans l'usine car il était trop bruyant. Ainsi, en 2006 je suis passée à temps partiel d'abord, toujours dans l'usine, et début 2007 je me suis occupée du ménage dans l'ensemble des locaux en tant que technicienne de surface. J'ai pu prendre du recul par rapport aux collègues dans l'usine que je ne supportais plus pour cause d'indifférence totale à mon égard. Et je devenais agressive puisque je m'enfonçais toujours plus dans le silence.

Dans mon nouvel emploi j'étais seule à mon poste et ça allait mieux. Mais je devais quand même rendre des comptes de temps à autre à mon responsable de service et aussi suivre les consignes ponctuelles de nettoyage que l'on me donnait lors de visites extérieures : j'ai eu deux personnes différentes simultanément et surtout avec la 2ème ça se passait mal et ma surdité importante n'arrangeant pas les choses. Et quand je devais former une personne venant me remplacer à mon poste pendant mes vacances, je me débrouillais au mieux en précisant d'emblée ma surdité. Mais c'était très compliqué pour moi car il me fallait sans cesse m'adapter au travail et ça devenait problématique. Jusqu'à ce jour de janvier 2011 où mon médecin ORL a vu ma détresse lors de la consultation à son cabinet car ma surdité était passée à - 110 décibels. Une démarche d'implant cochléaire a été commencée.

Depuis 1985 , j'ai porté plusieurs types de prothèses auditives qui m'ont permis en priorité de garder mon emploi et aussi un petit peu de contact avec les autres malgré tout... Fin 2011 j'ai eu une 1ère implantation cochléaire et une 2ème fin 2013 et ces 2 interventions ont été une réussite pour moi, même si je n'entends pas tout notamment quand l'environnement est bruyant. Le contact avec l'entourage professionnel s'est amélioré progressivement car je communique mieux.

C'est devenu plus simple, plus apaisé et je peux aller de l'avant sans être dépendante des autres. Au quotidien, des personnes qui ne me parlaient pas avant, viennent plus spontanément vers moi et du coup le contact avec les autres au travail est plus enrichissant.

Le témoignage de Stéphane

Je suis sourd Profond depuis ma naissance. Je porte des appareils auditifs mais je ne comprends pas la parole.

Après avoir quitté l'école Gabriel Deshayes à Auray, j'ai fait une formation d'apprentissage à Vannes pour être pâtissier. Le professeur parlait trop vite donc, je ne comprenais pas. Il y avait un élève malentendant à côté de moi qui comprenait un peu, heureusement.

C'était un apprentissage sur deux ans, en alternance : 3 semaines en entreprise dans une pâtisserie à Lorient et une semaine au CFA. Mais j'avais des problèmes de communication avec le patron. Je lui demandais de parler plus lentement et de bien articuler. J'entendais du bruit, mais je ne comprenais pas, parce que je suis sourd très profond. Le patron n'était pas habitué à parler plus lentement.

J'ai été pris comme ouvrier dans la même entreprise et il y a eu changement de patron. Au début il parlait trop vite puis il s'est habitué à me parler moins vite. Mais il y a encore eu des changements de patron. J'ai cherché un nouvel employeur, et j'ai été dans une boulangerie-pâtisserie, pendant 4 ans à Quimperlé. Mais il y avait toujours des problèmes de communication, en particulier avec les ouvriers.

J'ai cherché un nouvel employeur, en utilisant les Pages Jaunes. J'ai écrit à des maisons de retraite, des hôpitaux, des écoles... J'ai donné les numéros de téléphone de ma sœur. Le directeur des ressources humaines de l'hôpital de Quimperlé lui a téléphoné pour prendre un rendez-vous pour un entretien. Lors de cet entretien, j'ai demandé qu'on parle lentement, en articulant, et cela s'est bien passé.

Le directeur m'a demandé pourquoi je cherchais du travail ailleurs que dans la pâtisserie où j'étais. J'ai répondu que le patron criait et il lui arrivait de lancer la pâte. J'étais très énervé. En plus il pouvait nous faire travailler pendant des heures sans vraie compensation financière. J'ai été pris à l'hôpital.

8

Pendant la première année, à la cuisine centrale de Quimperlé, j'étais contractuel. J'avais un petit problème parce qu'il était obligatoire de mettre un masque, une charlotte, et des gants. Alors on me mettait les instructions sur papier et je le lisais : c'était marqué ce que je devais faire, par exemple la purée haricot vert ou la purée carotte, avec ou sans sel. Il y avait les laitages à préparer dans la grande marmite : 240 litres de lait, 20 kilos de riz. Ensuite je lisais 150 tartelettes aux pommes sans sucre pour les diabétiques... Il y avait aussi les repas moulinés, en particulier pour la maison de retraite. La cuisine est faite aussi pour le portage à domicile, pour les personnes âgées ne peuvent pas se déplacer pour faire leurs courses.

Le responsable demandait de préparer 500 portions, et pour cela, il baissait le masque pour que je comprenne. Pendant un an, j'ai aussi eu à faire le potage. Il fallait prévoir les légumes pour 2500 personnes. Je ne maîtrisais pas bien les proportions, parce que ma formation était pâtissier.

Pendant la première année, le responsable était content car j'étais sérieux. La 2^{ème} année j'ai eu un contrat de stagiaire à l'hôpital de Quimperlé. La 3^e année, j'ai passé le concours pour devenir titulaire. J'ai eu un entretien avec la responsable de la direction des ressources humaines et j'ai été admis titulaire. Et maintenant je suis bien intégré à l'équipe. Il y a une bonne ambiance avec le personnel. Je suis content car le responsable dit : « il n'y a pas de problème ».

Je suis quand même gêné par le bruit des ventilateurs au plafond. J'éteins mon appareil, et avec les papiers, cela me suffit pour pouvoir faire le travail.

Je suis quand même assez isolé avec le personnel. Dans la pause-café, les autres parlent trop vite et je suis un peu seul. J'ai demandé de parler plus lentement et de bien articuler. Les gens disent une phrase plus lentement et ensuite ils se remettent à parler plus vite avec les autres.

CHANGER SES APPAREILS AUDITIFS

L'idée de cet article est née au cours d'un échange avec une adhérente qui faisait des démarches pour changer ses appareils auditifs. Même quand on porte des appareils depuis plusieurs années, un rappel des précautions à prendre ne peut qu'aider à faire le choix le plus approprié.

Connaître sa perte auditive et l'état de la compréhension

Le niveau de la perte auditive et la dégradation de la compréhension sont bien sûr le premier critère qui guide dans le choix du modèle. Ces deux paramètres sont mesurés par l'audiométrie et visualisés par l'audiogramme. Deux parties doivent particulièrement retenir notre attention :

- le niveau de la perte mesurée par les tests au casque puis au vibreur placé derrière l'oreille (audiométrie tonale),
- le résultat de l'audiométrie vocale (la répétition des mots).

Il s'y ajoute bien des paramètres, dont le phénomène de recrutement dont souffrent pas mal de personnes : les sons forts font souffrir la personne de façon anormale et la capacité de compréhension peut baisser quand la parole est trop forte.

On comprend que plus la perte est importante, plus les appareils doivent être puissants. Cela a une influence sur la taille des appareils, malgré la miniaturisation, et l'embout. Car il faut redonner de la puissance aux sons qu'on entend mal et ceci sans faire souffrir. Il s'agit aussi de garder le niveau de compréhension de la personne, de l'améliorer au moins un peu quand cette compréhension est altérée.

Penser à la vie sociale, professionnelle, culturelle...

Comme toutes les associations de malentendants, Oreille et Vie insiste sur la possibilité d'avoir des appareils avec bobine à induction intégrée, ce qui permet d'avoir les programmes T et M/T. Cela permet en effet ils permettent de bénéficier des installations en boucles magnétiques, installations qui se multiplient avec les obligations inscrites dans la loi. Or cette possibilité n'existe pas sur tous les appareils, notamment les plus petits, et bien des audioprothésistes rechignent à activer les programmes T et M/T. Ils répondent encore souvent que ça ne sert à rien et le Bluetooth est bien mieux.

Il est indéniable que la technologie Bluetooth, une transmission radio à très courte portée, apporte un plus pour le téléphone et la télévision, à condition que les appareils en soient équipés. Mais cela n'est d'aucun secours pour utiliser un équipement de guichet à la gare ou à la Poste par exemple, la boucle magnétique de la salle de réunion, du cinéma ou de l'église... Par contre on peut coupler les appareils auditifs sans programme T à un petit appareil genre télécommande pour bénéficier des installations en boucles magnétiques. Mais cela a un coût non négligeable qui peut voisiner les 300 euros. Pour sa part la bobine à induction et l'activation du programme T n'ont pas d'influence sur le prix des appareils.

Le prix et les remboursements

Les lecteurs de 6 Millions de Malentendants le savent : les prix peuvent varier du simple au triple selon les modèles, les régions, et dans une même région les enseignes. Il faut donc être très attentif aux prix, et aussi à la qualité du service. Il faut se sentir bien avec son audioprothésiste. On ne peut que conseiller d'en voir plusieurs, d'échanger avec eux et de demander des devis.

En parallèle, et avant de verser de l'argent, il faut commencer à explorer les possibilités de financements. Nous savons que dans la plupart des cas l'assurance maladie ne rembourse qu'un peu moins de 120 euros par appareil, un peu moins de 200 euros si la personne est à 100 % (pour ses oreilles ou à cause d'une

invalidité reconnue par l'Assurance maladie). En cas de cécité associée et pour les moins de 20 ans le remboursement peut aller jusqu'à 1400 euros par appareil.

Il faut bien se renseigner près de sa complémentaire santé : les niveaux de prise en charge varient beaucoup d'une complémentaire à l'autre et aussi d'un contrat à l'autre. La MDA peut apporter une aide sous certaines conditions d'âge et de niveau de surdité. Ceux qui sont en activité peuvent obtenir une aide de l'AGEFIPH (privé) ou de la FIPHFP (public) à condition d'avoir la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

Pour tous, s'il reste un montant important à charge il faut faire des démarches pour obtenir des aides complémentaires près de la Caisse d'Assurance Maladie, de la Complémentaire Santé, de la Caisse de retraite complémentaire, du CCAS de sa commune : elles sont accordées sur critères de revenus.

On le voit, obtenir des aides pour financer ses appareils nécessite de faire des dossiers, mais quand le résultat est au bout on ne regrette pas sa peine.

Le devis

Le devis délivré par l'audioprothésiste doit maintenant respecter un certain nombre de critères. On doit y lire le prix et la classe de chaque appareil et aussi le montant de la prestation de réglage et d'entretien courant. Ces deux tarifs sont indissociables mais ils doivent être bien séparés. En effet chacun doit savoir qu'en achetant ses appareils il achète aussi le service du suivi pendant la durée de vie de l'appareil. Seules les réparations importantes et le changement d'embouts peuvent être facturés ensuite.

10

Pour conclure

Acquérir des appareils auditifs ou en changer demande de bien réfléchir, d'essayer, de faire des essais et surtout de bien se renseigner, de ne pas hésiter à faire des dossiers. Bien sûr les appareils ne redonnent pas de bonnes oreilles, mais l'essentiel est de faire reculer le plus possible les limites qu'imposent la surdité.

NOTRE PROJET DE FILM

Le projet de film de l'association avance lentement mais bien. Nous pensons pouvoir l'avoir et le présenter à partir de la rentrée de septembre, et donc à la sortie d'octobre (voir page 12).

Le cinéaste a demandé à travailler avec des acteurs réguliers, membres d'une troupe de théâtre amateur. Nous espérons que les adhérents qui s'étaient portés volontaires pour le tournage le comprendront et que personne ne sera déçu de ce choix.

Pour notre part, Nelly et moi restons très vigilantes pour que le film réponde bien à notre demande : montrer les difficultés au quotidien que rencontrent les personnes déficientes auditives, malgré les appareils, et les nombreuses incompréhensions auxquelles elles se heurtent. Seront intégrées quelques solutions propres à faciliter les choses seront.

Jeanne

Cinéma : rappel

Chaque mois, à la demande d'Oreille et Vie, un film sous-titré est projeté à **Lorient** le premier jeudi à 20 h et le dimanche suivant à 11 h.

Des films sont également projetés à **Vannes** et à **Ploërmel** : les informations sont envoyées aux adhérents par mail et mises sur le site Internet quand elles arrivent à l'association.

ACTIONS D'OREILLE ET VIE

Accessibilité : Un livret à connaître et à faire connaître

Les participants à la conférence du 28 mars dernier ont eu la primeur du tout nouveau livret « Malentendants, sourd, devenus sourds, quelle accessibilité ? »

Forts de la conviction que la surdit  ne doit pas emp cher de mener une vie professionnelle et sociale normales, le Conseil d'Administration en fonction en 2013 a voulu r aliser un document pour dire que l'accessibilit  est possible et en pr senter les  l ments de base. Une subvention de Fondation Banque Populaire permettait d'envisager le financement d'une plaquette.

Au bout d'une ann e et demie d' critures et d' changes, l' quipe de r daction a abouti   la forme finale : un livret de huit pages o  sont bien mises en valeur les informations de base   conna tre. Rudolphe Sebti a apport  ses comp tences de graphiste pour rendre le livret attractif au lecteur.

L'avis d'une lectrice : « Il est vraiment tr s clair, simple   lire, les conseils pratiques peuvent  tre d'une grande utilit . Je suis contente d'apprendre qu'une formation est apport e aux personnels d'accueil. Et j'ai d couvert l'existence de la boucle magn tique ce qui est important. »



Il revient   chaque adh rent de faire conna tre ce document, notamment aux maires, aux responsables de salles de cin ma ou de r union, aux commer ants, aux organisateurs de festivals ou autres manifestations...On peut en demander au bureau d'Oreille et Vie.

Manifestation   Vannes

Le 11 f vrier dernier, la loi de 2005 en faveur des personnes handicap es avait 10 ans. Cette loi a  t  une r elle avanc e pour toutes les personnes en situation de handicap, y compris pour les personnes porteuses de surdit . Mais il reste bien des retards   combler, des freins   d bloquer, notamment en mati re d'accessibilit .

Pour le dire et aussi pour souligner les insuffisances de l'ordonnance du 26 septembre 2014 et les reculs qu'elle permet, le Comit  d'Entente Handicap Morbihan a appel    manifester   Vannes le 5 mars 2015. Y participaient, entre autres, l'APF, l'Association des papillons blancs (ADAPEI), Trisomie 21 ainsi que quatre membres d'Oreille et Vie. Tous se retrouvaient pour d noncer le report de la mise en accessibilit  des lieux publics et les reculs constat s.



Apr s le regroupement   La Rabine, les manifestants ont d fil  du port jusqu'  la Pr fecture. Une d l gation a  t  re ue   la Pr fecture pour transmettre nos demandes et les faire remonter aux minist res.

Il est bien  vident que pour l'application de cette loi, il faudra continuer   se faire entendre pour faire respecter nos droits et ceci gr ce   nos associations pour tous les types de handicaps, quels qu'ils soient.

Violette

NOUVELLES DU BUCODES SURDIFRANCE

Assemblée Générale du Bucodes

Les lecteurs de la revue 6 Millions de Malentendants sont directement informés des activités et actions de notre Union d'associations de Devenus Sourds et malentendants. Avec des moyens limités car nos associations de Devenus sourds comptent parmi les moins subventionnées, le bureau du Bucodes déploie ses actions dans de nombreux domaines. Il s'agit d'un travail de fourmi, près des Ministères et des grands services qui nous concernent.

Parmi les gros dossiers actuels il faut citer celui du coût des appareils auditifs et de leur faible remboursement. Divers groupes de travail, auxquels participent des représentants du Bucodes, étudient cette question. Les choses avancent lentement mais petit à petit nos représentants réussissent à faire entendre notre voix, à s'opposer à des propositions qui nous sont défavorables, à faire évoluer quelques situations.

L'Assemblée Générale du Bucodes se déroulera à Aurillac le 6 juin. Oreille et Vie n'y aura pas de représentant car cela représenterait une longue route pour une journée de travail à une période où nous devons nous mobiliser pour la journée randonnée et pour le forum handicap.

Rencontre des associations Bretonnes

Le 11 avril des membres des Conseils d'Administration des associations Keditu ? Sourdine, Surd'Iroise et Oreille et Vie se retrouvaient à Saint Thurien, près de Pontivy, pour une après-midi de travail. Le déclencheur de cette réunion a été une demande du collectif des festivals de Bretagne à Lorient Agglomération : assurer une formation à l'accueil des personnes en situation de handicap. Une concertation entre associations bretonnes de malentendants s'imposait pour répondre à cette demande et à d'autres semblables, mais aussi pour s'accorder sur d'autres actions.

L'échange a montré une large convergence de vue sur les orientations des actions des associations et a abouti à plusieurs décisions : une journée de formation à la formation, le dimanche 28 juin à Châteauneuf du Faou, une rencontre annuelle entre les associations.

L'édition d'un bulletin commun a aussi été évoquée.

L'AUTOMNE 2015 A OREILLE ET VIE

Le courrier du mois de mai donnait les principales informations sur les projets pour la fin de cette année. Un courrier, en septembre, redonnera les détails.

Forums des associations du mois de septembre :

- le 5 septembre forum de Vannes au Parc Chorus,
- les 26 et 27 septembre forum de Lorient.

La sortie annuelle : le dimanche 11 octobre

Lieu probable : Ploërmel avec projection du film réalisé par l'association, repas au restaurant, visite de l'horloge astronomique, promenade si le temps le permet.

Le loto amical (20 lots) pour les adhérents, leurs familles, leurs amis... : le samedi 21 novembre

Lieu Probable : Pontivy.

Le loto sera suivi d'un repas pour ceux qui le souhaitent. Tarifs : 6 euros le loto, 14 euros le repas.

ET AILLEURS...

« Dans la poche » application, gratuite du centre Pompidou

En trois langues - français, anglais et espagnol - elle permet de préparer, d'accompagner ou de prolonger sa visite du Centre Pompidou.

Conçue à l'intention du plus large public, elle se distingue par sa simplicité d'utilisation et la richesse de ses contenus.

Pour le président Alain Seban, « la nouvelle application du Centre Pompidou propose à tous une expérience de visite inédite, mobile, dynamique, à la fois riche et intuitive. Ce nouvel outil offre un accès privilégié à l'incomparable collection du Centre Pompidou, à la richesse et à la diversité de ses expositions, à son bâtiment iconique, ainsi qu'à l'histoire de l'art des 20^e et 21^e siècles, à travers une frise chronologique active inédite ».

La nouvelle application du Centre Pompidou a été conçue pour smartphones et tablettes.

Cette Application est adaptée pour les publics Malentendants :

Information transmise par le Centre Pompidou

La Fondation Flamande des Devenus-sourds

Que disent les devenus sourds d'autres pays ? Voici quelques lignes extraites de la présentation de l'association flamande. Chacun appréciera les convergences !

La surdité brusque ou progressive est-elle la fin de notre vie ? Tout s'arrête là ? Impossible de sortir car on se sent coupé du monde ? Peur de rentrer dans un magasin par crainte de ne pas comprendre le personnel ? Peur d'aller dans une soirée ou chez des amis car on n'arrive plus à suivre les conversations ? Conviction qu'il n'est plus possible d'avoir une activité professionnelle ?

13

Le processus d'acceptation

Quand on devient sourd, on a d'abord l'impression d'avoir tout perdu, source de désespoir et de panique. La vie n'est plus comme avant. Et il est parfois difficile de trouver des perspectives. Accepter et apprendre à gérer la surdité brusque ou progressive prend du temps. Non seulement pour le devenu-sourd, mais aussi pour son entourage. Cela demande beaucoup de patience des deux côtés, surtout au début.

Aide et moyens auxiliaires

Il existe des organisations qui peuvent offrir leur assistance. Partager les difficultés avec des gens qui ont eu la même expérience peut soulager. Et des cours de communication ou de langue des signes peuvent être un soutien pour communiquer. Il existe également des moyens auxiliaires comme les appareils téléphoniques pour les sourds (ATS), le fax, le récepteur vibrant, la signalisation lumineuse, le réveil flash ou vibrant et l'interprétation visuelle ou écrite. D'autre part, un implant cochléaire peut offrir une nouvelle perception auditive.

Nouvelles perspectives

Nombreux sont les devenus-sourds qui découvrent au fur et à mesure de nouvelles formes de communication et qui trouvent des activités alternatives, moins liées à l'ouïe. Il s'avère alors que tout n'est pas perdu. Que certaines choses sont en effet exclues, mais qu'il y en a d'autres qui sont encore possibles, même s'il faut s'y prendre différemment parfois.

Mais ce n'est pas toujours facile et la communication reste éprouvante.

Sommaire

Surdité et parcours professionnel	2
Enseignements de 3 enquêtes.....	2
Synthèse de l'enquête menée auprès des adhérents d'Oreille et Vie en février 2015.....	3
Les témoignages.....	5
Changer ses appareils auditifs	9
Notre projet de film.....	10
Actions d'Oreille et Vie	11
Accessibilité : Un livret à connaître et à faire connaître	11
Manifestation à Vannes.....	11
Nouvelles du Bucodes SurdiFrance.....	12
Assemblée Générale du Bucodes	12
Rencontre des associations Bretonnes	12
L'automne 2015 à Oreille et Vie.....	12
Et Ailleurs.....	13

Calendrier

Date	Objet	Lieu
13 juin	Forum handicap	Vannes
14 juin	Journée Randonnée	Auray-Brech
Du 7 au 16 août	Participation à l'équipe accessibilité du Festival Interceltique	Lorient
5 septembre	Participation au forum des associations	Vannes
13 septembre	Réunion du Conseil d'Administration (<i>ouvert à tous</i>)	Hennebont
26 et 27 septembre	Participation au forum des associations	Lorient
11 octobre	Sortie (<i>lieu à confirmer</i>)	Ploërmel
21 novembre	Loto et repas (<i>lieu à confirmer</i>)	Pontivy

Pensez à consulter, le site Internet de l'association,
<http://www.oreilleetvie.org>

Consultable aussi sur tablettes et sur smartphones

Les bulletins sont téléchargeables sur le site, en couleur, deux à trois mois après leur parution.

Oreille et Vie, Association des Malentendants et Devenus Sourds du Morbihan
 Membre du Bucodes SurdiFrance
 11 Maison des associations 12 rue Colbert 56100 LORIENT
 tél/fax 02 97 64 30 11 ; oreille-et-vie@wanadoo.fr; Site Internet : <http://www.oreilleetvie.org>

Permanences

A Lorient le mardi de 16 h à 18 h et le jeudi de 10 h à 12 h

Maison des Associations porte C 2^{ème} étage gauche

A Vannes hors vacances scolaires (tél 02 97 42 63 20 hors permanences)

le 1^{er} jeudi du mois de 17 h à 18 h, Maison des Associations 6 rue de la Tannerie

le 2^{ème} jeudi du mois de 17 h à 18 h au CHBA (hôpital Chubert), hall d'entrée

Pour Pontivy : contact téléphonique 02 97 25 70 55

Transcription de la parole : Renseignements au siège de l'association.